
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 5 octobre 2011

Résolution: CE11 1596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains constitués des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel et de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins résidentielles du terrain portant les numéros de lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel, de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin, ainsi que la transformation et l'occupation à des fins résidentielles de la propriété situé au 3100, rue Rachel Est (ancien centre Raymond-Préfontaine) ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1110963068
/cb

Michael APPLEBAUM

Président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 18 octobre 2011